



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France
Unité départementale de Seine-et-Marne**

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La société « du Fahy » EARL, dont le siège social est situé 13 rue de la Tour à Pommeuse (77515), a déposé le 23/04/2026 un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour la création d'une installation classée d'élevage de poules pondeuses en plein air au 1bis rue du Fahy à Pommeuse (77515).

Un exemplaire du dossier complet et régulier de la demande précitée sera mis à disposition, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Pommeuse, **du 01/06/2026 au 29/06/2026 inclus**.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>

Le public peut consigner ses observations et propositions, pendant toute la durée de la consultation du public :

- sur un registre ouvert à la mairie de Pommeuse,
- par courrier, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT située au 14, Rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple (77547),
- par messagerie électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Île-de-France : ud77.driat-consultation@developpement-durable.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, *relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101-2, 2102 et 2111 de nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement*, ou d'un arrêté de refus.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2026 DRIEAT UD77 034 du 04/05/2026 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la société « du Fahy » EARL sont publiés sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public>